



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2021-086

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2021

Sommaire

01_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de l'Ain /

01-2021-06-28-00005 - Arrêté portant délégation de signature à Stéphane MAURAGE en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages) Page 3

01-2021-06-28-00003 - Arrêté portant délégation de signature à Vincent BONARDI en matière de pouvoir adjudicateur (2 pages) Page 7

01-2021-06-28-00004 - Arrêté portant délégation de signature à Vincent BONARDI (3 pages) Page 10

01_DDT_Direction départementale des territoires de l'Ain / Direction

01-2021-06-28-00001 - Arrêté N° 2021 - 10 règlementant la circulation pendant l'entretien annuel des diffuseurs de : Bourg-Nord, Viriat, Bourg-Sud et Saint-Genis sur A40, Pont d'Ain et Ambérieu sur A42 (7 pages) Page 14

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2021-06-25-00001 - Arrêté portant réquisition de personnels pour assurer la continuité des prises en charge et des soins des résidents d'établissements médico-sociaux dans le cadre d'un mouvement de grève (12 pages) Page 22

01_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de l' Ain

01-2021-06-28-00005

Arrêté portant délégation de signature à
Stéphane MAURAGE en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**portant délégation de signature à Monsieur Stéphane MAURAGE
Administrateur des finances publiques adjoint,
Responsable du pôle transverse de la direction départementale des finances publique de l'Ain,
en matière d'ordonnancement secondaire**

LA PRÉFÈTE DE L'AIN,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;

VU le décret du 21 mars 2017 portant nomination de Monsieur Philippe BEUZELIN, secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

VU le décret du 04 juin 2021 portant promotion, nomination, affectation et renouvellement de détachement d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Monsieur Vincent BONARDI, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Ain ;

VU l'arrêté ministériel du 11 mai 2012 portant affectation de Monsieur Stéphane MAURAGE au sein de la direction départementale des finances publiques de l'Ain ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

A R R Ê T E

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Stéphane MAURAGE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle transverse au sein de la direction départementale des finances publiques de l'Ain, à l'effet de :

1- Signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques de l'Ain, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des finances publiques de l'Ain.

2- Recevoir les crédits des programmes suivants :

- N° 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » ;
- N° 218 - « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » ;
- N° 723 - « Contribution aux dépenses immobilières » ;
- N° 724 - « Opérations immobilières déconcentrées ».

3- Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Titres 2, 3 et 5 des programmes précités.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : Demeurent réservés à la signature de la préfète de l'Ain :

- Les ordres de réquisition du comptable public ;
- Les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- L'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 - Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane MAURAGE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle transverse au sein de la direction départementale des finances publiques de l'Ain, la délégation de signature qui lui est consentie dans les termes figurant à l'article 1 du présent arrêté peut être exercée par les agents placés sous son autorité.

L'arrêté de subdélégation sera transmis à la préfète de département et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane MAURAGE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle transverse de la direction départementale des finances publique de l'Ain, en matière d'ordonnancement secondaire, est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, ou de manière dématérialisée *via* le site citoyens.telerecours.fr selon l'article R. 414-6 du code de justice administrative.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, et le directeur départemental des finances publiques de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel leur sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 juin 2021

La Préfète,

Signé : Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

01_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de l Ain

01-2021-06-28-00003

Arrêté portant délégation de signature à
Vincent BONARDI en matière de pouvoir
adjudicateur

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**portant délégation de signature à Monsieur Vincent BONARDI,
Administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Ain**

LA PRÉFÈTE DE L'AIN,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;

VU le décret du 21 mars 2017 portant nomination de Monsieur Philippe BEUZELIN, secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

VU le décret du 04 juin 2021 portant promotion, nomination, affectation et renouvellement de détachement d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Monsieur Vincent BONARDI, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Ain ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2018 portant affectation de Monsieur Thomas DOUCET, administrateur des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de l'Ain ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

A R R Ê T E

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Vincent BONARDI, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Ain, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement et relevant du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent BONARDI, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Ain, la délégation de signature qui lui est consentie dans les termes figurant à l'article 1 du présent arrêté est exercée par Monsieur Thomas DOUCET, administrateur des finances publiques, directeur départemental adjoint des finances publiques de l'Ain.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 31 mars portant délégation de signature à Monsieur Thomas DOUCET, administrateur des finances publiques, directeur départemental par intérim des finances publiques de l'Ain, est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, ou de manière dématérialisée *via* le site citoyens.telerecours.fr selon l'article R. 414-6 du code de justice administrative.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, et le directeur départemental par intérim des finances publiques de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel leur sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 juin 2021

La Préfète,

Signé : Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

01_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de l' Ain

01-2021-06-28-00004

Arrêté portant délégation de signature à Vincent
BONARDI

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**portant délégation de signature à Monsieur Vincent BONARDI,
Administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Ain**

**LA PRÉFÈTE DE L'AIN,
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code du domaine de l'État ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;

VU le décret du 21 mars 2017 portant nomination de Monsieur Philippe BEUZELIN, secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

VU le décret du 04 juin 2021 portant promotion, nomination, affectation et renouvellement de détachement d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Monsieur Vincent BONARDI, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Ain ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

A R R Ê T E

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Vincent BONARDI, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Ain, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et tous actes, y compris ceux de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 et R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques Art. A. 116 du code du domaine de l'État et art R.322-8-1 du code de l'environnement
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques
5	Attribution des concessions de logements	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent BONARDI, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Ain, la délégation de signature qui lui est consentie dans les termes figurant à l'article 1 du présent arrêté peut être exercée par les agents placés sous son autorité.

L'arrêté de subdélégation sera transmis à la préfète de département et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Monsieur Thomas DOUCET, administrateur des finances publiques, directeur départemental par intérim des finances publiques de l'Ain, est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, ou de manière dématérialisée *via* le site citoyenstelerecours.fr selon l'article R. 414-6 du code de justice administrative.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, et le directeur départemental des finances publiques de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel leur sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 28 juin 2021

La Préfète,

Signé : Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-06-28-00001

Arrêté N° 2021 - 10 réglementant la circulation
pendant l'entretien annuel des diffuseurs de :
Bourg-Nord, Viriat, Bourg-Sud et Saint-Genis sur
A40, Pont d'Ain et Ambérieu sur A42

Sécurité et éducation routière

Unité gestion de crise et transport

ARRETE N° 2021 - 10

**Règlementant la circulation pendant l'entretien annuel des diffuseurs de :
Bourg-Nord, Viriat, Bourg-Sud et Saint-Genis sur A40,
Pont d'Ain et Ambérieu sur A42.**

**La préfète de l'Ain
Chevalier de la légion d'honneur**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et la loi 83.8 du 7 janvier 1983 ;
- VU** le décret 96.982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de la circulation sur les autoroutes ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R411-9 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relative à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1982 et modifiée par les textes subséquents,
- VU** le calendrier des jours hors chantiers pour 2021,
- VU** la note technique du 14 avril 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- VU** l'arrêté préfectoral permanent n° 2019-01 du 25 janvier 2019 ;
- VU** la demande de Monsieur le Directeur Régional APRR Rhône ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant délégation de signature de Guillaume FURRI, directeur départemental des territoires ;
- VU** l'arrêté du 26 mai 2021 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires en matière de compétences générales;

- VU** l'avis favorable de la sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé du 15 juin 2021;
- VU** l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Ain du 23 juin 2021;
- VU** l'avis favorable du président du conseil départemental du Jura du 11 juin 2021;
- VU** l'avis réputé favorable du président du conseil départemental de la Saône-et-Loire;
- VU** l'avis favorable de M le colonel commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain du 23 juin 2021;
- VU** l'avis favorable de M le colonel commandant du groupement de gendarmerie du Jura du 14 juin 2021;
- VU** l'avis réputé favorable de M le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Saône-et-Loire;
- VU** l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain du 14 juin 2021
- VU** l'avis réputé favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura;
- VU** l'avis réputé favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Saône-et-Loire ;
- VU** l'avis favorable du Maire de la commune de Pont d'Ain du 09 juin 2021;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune d'Ambronay;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune d'Ambérieu en Bugey;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Château Gaillard;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Saint Marin du Mont;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Tossiat;
- VU** l'avis favorable du Maire de la commune de Neuville sur Ain du 15 juin 2021;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Poncin;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Cerdon;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de La Balme;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Ceigne;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Maillat;
- VU** l'avis favorable du Maire de la commune de Saint Marin du Fresne du 14 juin 2021 ;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Saint Denis en Bugey;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Leyment;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Chazey sur Ain;

- VU** l'avis favorable du Maire de la commune de Pérouges du 16 juin 2021;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Viriat;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Bourg en Bresse;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Montagnat;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Cuiseaux(71);
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Joudes(71);
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Saint Amour(39);
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Saint Jean d'Etreux ;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Les Trois Chateaux;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Coligny;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Denis sur Menthon;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Polliat;
- VU** l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Confrançon;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la protection des chantiers et la sécurité des usagers pendant les travaux,

SUR proposition du directeur départemental des territoires de l'Ain ;

ARRETE

ARTICLE 1

Pendant la réalisation des travaux, les dispositions suivantes seront prises sur A42 et A40 :

Fermetures nocturnes des diffuseurs en **semaine 26 et 27**, selon le planning suivant :

- PONT D'AIN (A42 - n°9 au PR 49+900) : la nuit du mercredi 30 juin au jeudi 1 juillet de 21h à 6h,
- AMBERIEU (A42 - n°8 au PR 42+500) : la nuit du jeudi 1 au vendredi 2 juillet de 21h à 6h,
- BOURG-NORD (A40 - n°5 au PR 177) : la nuit du lundi 5 au mardi 6 juillet de 21h à 6h,
- VIRIAT (A40 - n°6 au PR 167) : la nuit du mardi 6 au mercredi 7 juillet de 21h à 6h,
- BOURG-SUD (A40 - n°7 au PR 156+200) : la nuit du mercredi 7 au jeudi 8 juillet de 21h à 6h **et la nuit du jeudi 08 au vendredi 09 juillet de 20h à 06h00.**
- SAINT-GENIS (A40 - n°4 au PR 188+600) : la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 juillet de 21h à 6h.

Report possible sur aléas technique ou climatique pour un de ces six diffuseurs la nuit du lundi 12 au mardi 13 juillet, selon les mêmes dispositions.

Dans le cas où les travaux seraient terminés avant l'échéance annoncée, la remise en circulation normale pourra être anticipée.

ARTICLE 2

Pendant la fermeture totale du diffuseur de PONT D'AIN, un détournement du trafic sur le réseau ordinaire sera organisé de la manière suivante :

- Fermeture de l'accès à l'autoroute A42 en direction de Lyon :
Rejoindre l'autoroute A42 au niveau de la gare de péage d'Ambérieu-en-Bugey (n° 8 PR 42+500) en suivant l'itinéraire S16 (via les RD984, RD1075 et RD77E).

- Fermeture de l'accès à l'autoroute A42 en direction de Bourg / Oyonnax / Genève :
Pour la direction Bourg, rejoindre l'autoroute A40 au niveau de la gare de péage de Bourg-Sud (n°7 - PR 156+600) en suivant l'itinéraire S21 (via les RD984 et RD1075).
Pour la direction Oyonnax / Genève, rejoindre l'autoroute A40 au niveau de la gare de péage de St-Martin-du-Fresne (n°8 - PR 125+400) en suivant l'itinéraire S18 (via les RD984, RD1075 et RD1084).

- Fermeture de la Sortie n°9 pour Pont d'Ain en provenance de Lyon :
Prendre la Sortie amont n°8 sur A42 pour Ambérieu-en-Bugey et suivre l'itinéraire S17 (raccordement à la RD1075).

- Fermeture de la Sortie n°9 pour Pont d'Ain en provenance de Bourg ou Genève :
En provenance de Bourg, prendre la Sortie amont n°7 sur A40 pour Tossiat et suivre l'itinéraire S20 (raccordement à la RD1075).
En provenance de Genève, prendre la Sortie amont n°8 sur A40 pour Hauteville L. et suivre l'itinéraire S19 (raccordement à la RD1084) ou la Sortie avale n°8 sur A42 pour Ambérieu en B. et suivre l'itinéraire S17 (raccordement à la RD1075).

Pendant la fermeture totale du diffuseur d'AMBERIEU, un détournement du trafic sur le réseau ordinaire sera organisé de la manière suivante :

- Fermeture de l'accès à l'autoroute A42 en direction de GENEVE-BOURG :
Rejoindre l'autoroute A42 au niveau de la gare de péage de Pont d'Ain (n° 9 au PR 49+900 sur A42) via les RD 77E et RD 1075 (itinéraire S17).

- Fermeture de l'accès à l'autoroute A42 en direction de LYON-St EXUPERY :
Rejoindre l'autoroute A42 au niveau de la gare de péage de Pérouges (n° 7 au PR 25+100 sur A42) via les RD 77E, RD 1075 et RD 1084 (itinéraire S14).

- Fermeture de la bretelle de sortie n° 8 pour Ambérieu-en-Bugey en provenance de Lyon :
Prendre la sortie amont n° 7 pour Pérouges/Meximieux/Lagnieu (raccordement avec la RD 1084) (itinéraire S15).

- Fermeture de la bretelle de sortie n° 8 pour Chambéry/Ambérieu/Lagnieu en provenance de Genève/Bourg :
Prendre la sortie amont n° 9 pour Pont-d'Ain (raccordement avec la RD 1075) (itinéraire S16).

Pendant la fermeture totale du diffuseur de BOURG-NORD, un détournement du trafic sur le réseau ordinaire sera organisé de la manière suivante :

- Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute A40 direction MACON / PARIS :
Rejoindre l'A40 au niveau de la gare de péage de VIRIAT via la RD975, la RD117A et la RD1083.

- Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute A40 direction Genève ou A39-Strasbourg :

Rejoindre l'A40 au niveau de la gare de péage de VIRIAT via la RD975, la RD117A et la RD1083.

- Fermeture de la bretelle de sortie n° 5 en provenance d'A40-Genève ou A39 :

Pour les clients en provenance d'A40-Genève, prendre la sortie amont N°6 pour Bourg / Treffort et rejoindre Bourg-Nord via la RD1083, la RD117A et la RD975.

Pour les clients en provenance d'A39, suivre la direction A40-Genève puis prendre la sortie N°6 pour Bourg / Treffort et rejoindre Bourg-Nord via la RD1083, la RD117A et la RD975.

- Fermeture de la bretelle de sortie n° 5 en provenance d'A40-Mâcon :

Prendre la sortie avale N°6 pour Bourg / Treffort et rejoindre Bourg-Nord via la RD1083, la RD117A et la RD975.

Pendant la fermeture totale du diffuseur de VIRIAT, un détournement du trafic sur le réseau ordinaire sera organisé de la manière suivante :

- Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute A40 en direction de GENEVE :

Rejoindre l'A40 au niveau de la gare de péage de Bourg-Sud via la RD 1083 et la RD 1075.

- Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute en direction de MACON (A40) et DOLE (A39) :

Pour A40, rejoindre la gare de péage de Bourg-Nord via la RD1083, la RD117A et la RD975,

Pour A39, rejoindre la gare de Péage Le Miroir (n°9 au PR 108+800 sur A39) via la RD1083 et la RD972 (itinéraire S2).

- Fermeture de la bretelle de sortie n° 6 en provenance d'A40-Mâcon ou A39 :

Prendre la sortie amont n° 5 pour Bourg / Viriat et rejoindre la RD1083 via la RD975, la RD 117A.

- Fermeture de la bretelle de sortie n° 6 en provenance d'A40-Genève ou A42 :

Prendre la sortie amont n° 7 pour Bourg-Sud et rejoindre la RD 1083 via la RD 1075.

Pendant la fermeture totale du diffuseur de BOURG-SUD, un détournement du trafic sur le réseau ordinaire sera organisé de la manière suivante :

- Fermeture de la bretelle de sortie n°7 en provenance de A42-Lyon ou A40-Genève :

Prendre la sortie amont n° 9 pour PONT D'AIN et rejoindre Bourg-Sud via la RD 1075,

Ou poursuivre sur A40 en direction de Mâcon et prendre la sortie suivante n° 6 pour BOURG-EN-B.

- Fermeture de la bretelle de sortie n° 7 en provenance d'A40-Mâcon ou A39 :

Prendre la sortie amont n° 6 pour BOURG-EN-B. et rejoindre Tossiat via les RD1083 et 1075.

- Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute en direction de MACON(A40) et STRASBOURG(A39) :

Rejoindre l'autoroute A40 au niveau de la gare de péage de Viriat via les RD 1075 et 1083.

- Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute en direction de GENEVE (A40) et LYON / St EXUPERY (A42) :

Rejoindre l'autoroute A42 au niveau de la gare de péage de Pont-d'Ain via la RD 1075 (itinéraire S20).

Pendant la fermeture totale du ½ diffuseur de SAINT-GENIS, un détournement du trafic sur le réseau ordinaire sera organisé de la manière suivante :

- Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute en direction de GENEVE (A40) :

Rejoindre l'autoroute A40 au niveau de la gare de péage de Bourg-Nord via les RD 47, 1079 et 975.

- Fermeture de la bretelle de sortie n°4 en provenance d'A40-Genève:
Prendre la sortie amont n° 5 pour Bourg-Nord et poursuivre sur les RD 1479, 975 et 1079.

ARTICLE 3

- En cas de nécessité opérationnelle, les véhicules de secours pourront emprunter les sections fermées (circulation sur chaussée avec présence de personnel à pied), après en avoir avisé le PC des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) de Genay.
- Les Forces de l'Ordre seront obligatoirement présentes pour accompagner les équipes d'intervention, afin de faire respecter les mesures de police nécessaires à la mise en place de la signalisation de fermeture.

Les Forces de l'Ordre seront requises pour accompagner les équipes d'intervention lors des opérations de réouverture.

Dans le cas toutefois où les forces de l'ordre, une fois requises, seraient dans l'impossibilité d'être présentes, les équipes d'interventions seront autorisées à réaliser seules les opérations de réouverture.

ARTICLE 4

La mise en place et le maintien de la signalisation temporaire ou spécifique de ce chantier seront assurés par les services d'APRR, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5

Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les Forces de l'Ordre.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et aux abords du chantier.

ARTICLE 8

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet « télérecours citoyens », en suivant les instructions disponibles sur le site : <http://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 9

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain,
Le directeur départemental des territoires de l'Ain,
Le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain,
Le commandant de groupement de la gendarmerie du Jura,
Le commandant de groupement de la gendarmerie de la Saône-et-Loire,
Le Directeur Régional Rhône APRR,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information :

au directeur de la sous-direction de la Gestion et du Contrôle du réseau autoroutier concédé,
au président du conseil départemental de l'Ain,
au président du conseil départemental du Jura ;
au président du conseil département de la Saône-et-Loire,
au directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain,
au directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura,
au directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Saône-et-Loire,
aux maires des communes concernées.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 juin 2021

La préfète
Pour la préfète et par délégation
Le directeur départemental des territoires
Pour le directeur et par délégation
Le chef d'unité gestion de crise et transport

SIGNE

Georges WACRENIER

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2021-06-25-00001

Arrêté portant réquisition de personnels pour assurer la continuité des prises en charge et des soins des résidents d'établissements médico-sociaux dans le cadre d'un mouvement de grève



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTE PRÉFECTORAL

La Préfète de l'Ain
Chevalier de la Légion d'honneur,

Arrêté portant réquisition de personnels pour assurer la continuité des prises en charge et des soins des résidents d'établissements médico-sociaux dans le cadre d'un mouvement de grève

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la défense et notamment ses articles L.2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 4°, précisant les circonstances de déclenchement de la procédure de réquisition par le préfet,

Vu le code pénal et notamment son article 223-6 portant sur le principe général d'assistance à personne en danger,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'ensemble des arrêtés d'autorisation relatifs aux établissements médico-sociaux gérés par l'association ADAPEI 01, dans le département de l'Ain,

Considérant qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publics l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service,

Considérant l'appel à la grève lancé par les organisations syndicales Sud, CGT, CFDT, FO du mardi 29 juin 2021 au vendredi 2 juillet 2021,

Considérant la demande de la présidente de l'association ADAPEI 01, en date du 22 juin 2021, sollicitant la réquisition de personnels en vue de permettre, au sein de ses 2 foyers d'accueil médicalisé et de ses 3 maisons d'accueil spécialisé, la continuité des prises en charge et des soins des résidents conformément à leurs besoins, en raison d'un mouvement de grève au sein des établissements qu'elle gère, à compter du mardi 29 juin 2021 et jusqu'au vendredi 2 juillet 2021,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des prises en charges des résidents des établissements gérés par l'association ADAPEI 01, dans les conditions prévues par le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant la sécurité des résidents et l'impossibilité pour l'administration de faire face aux risques et assurer la continuité des soins autrement qu'en utilisant la réquisition du personnel,

Considérant que l'absence des personnels au sein desdits établissements gérés par l'association ADAPEI 01 - à compter du mardi 29 juin 2021 et jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, est de nature à créer un risque en termes de continuité et de sécurité des prises en charge et des soins au sein de ces établissements,

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Mesdames et Messieurs les professionnels dont les noms figurent dans le document en annexe SONT RÉQUISITIONNÉS aux dates et horaires précisés dans cette annexe aux fins d'assurer leurs fonctions au sein des établissements d'affectation.

Article 2 : La présente réquisition est une réquisition de service.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : À défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales prévues à l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes et madame la Présidente de l'association ADAPEI 01, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 25/06/2021,

La Préfète de l'Ain

ADAPEI DE L'AIN

Demande de réquisition administrative 5 établissements du Pôle Médicalisation sur 56 établissements et services

Etablissements médicalisés (FAM et MAS)										
Type	Norm	FINESS	Adresse	Nb de personnes accueillies	TOTAL Salariés	Salariés essentiels prévus au planning 29/06	Salariés essentiels prévus au planning 30/06	Salariés essentiels prévus au planning 01/07	Salariés essentiels prévus au planning 02/07	Salariés "non essentiels" du 29/06 au 02/07
MAS	Montplaisant	01 078 420 5	715 Chemin de Veillères 01240 St Paul de Varax	60	101	39	37	36	41	38
MAS	Les Montaines	01 078 9956	23 Chemin des Montaines 01370 MEILLONNAS	63	84	39	38	38	34	32
MAS	Haut Bugèy	01 001 144 3	3 Bis rue de Bellevue 01100 OYONNAX	8	25	11	13	10	11	7
FAM	Sous La Roche	01 078 838 8	51 rue de la Biganderie Armezieu 01510 TALLISSIEU	36	65	31	24	30	28	21
FAM	Pré La Tour	01 000 174 1	203 rue du Bourg 01630 St Jean de Gonville	40	47	20	20	20	17	20
				207	322	140	132	134	131	118

Les lignes bleues correspondent aux salariés "non-essentiels" pour lesquels nous ne demandons pas la réquisition administrative

001 MAS MONTPLAISANT	MAHJ	NADJET	Aide-soignant	129 RUELE DES SABOTIERS	01240	LENT	06.37.18.87.58	09.84.02.88.59				07.00	14.30	14.00	20.30
001 MAS MONTPLAISANT	KAAABO	ADISSA MA	Aide-soignant	82 RUE DES BOSES	01146	SAINTE ROCHES SUR CHALANÇON	06.41.88.88.55								
001 MAS MONTPLAISANT	MARIK	SVLVT	Agent de service intérieur	145 ROUTE DE VALDREHAND	01160	MEZERIAT	06.82.77.01.11								
001 MAS MONTPLAISANT	MARLOT	CHLOUINE	Infirmier	278 RUE DE LA FORBÈRE	01190	BEHORNAS	04.67.29.24.81								
001 MAS MONTPLAISANT	MATHIEU	UGET	Agent de service intérieur	86 CHEMIN DE LA VÉRICHE	01190	CHARENTAY LES VALDON	06.37.81.06.36								
001 MAS MONTPLAISANT	MATHEU	PASCAL	Infirmier	LE COTILLON	01240	CERTINES	06.88.36.93.79	04.74.47.93.22	13.45	21.15	13.45	21.15	09.30	09.30	16.30
001 MAS MONTPLAISANT	MOUINA	AMANDINE	A.M.P. pour adultes	18 CHEMIN DU RIPPY	01400	CHAMOZ CHATENAY	06.13.82.98.26	04.74.55.44.50							
001 MAS MONTPLAISANT	MOURIN	AMINE	Infirmier	17 ALLEE CLOS PHILIPPE	01000	BOURGE EN BRESSE	06.41.10.14.16								
001 MAS MONTPLAISANT	PIRETT	SARIELLE	Agent de service intérieur	12 RUE DE LA PECHIERE	01240	CABRIE LAUL DE VARAX	06.86.40.20.08								
001 MAS MONTPLAISANT	QUALEBEGGO	MARIE	Technicien supérieur	1600 ROUTE DE CHALANÇON	01190	SERVAS	06.61.90.00.34		8.30	12.30	8.30	12.30	09.30	09.30	16.30
001 MAS MONTPLAISANT	PAGANO	CAMILLE	Non Diplômé	65 BIS ALLEE DES DOUVRES	01190	CERTINES	06.82.59.33.50		8.30	12.30	13.15	16.15	16.15	16.15	16.15
001 MAS MONTPLAISANT	PELETT	JEREMY	Agent technique	125 CARRÉ DE CLERVALE	01190	PIRETT	06.20.07.08.85		16.15	16.15	07.00	14.30	14.00	14.00	21.30
001 MAS MONTPLAISANT	PEREIRA DA COSTA	CAMILA	Auxiliaire de vie sociale	56 ROUTE DES BOULETS	01160	CHAVEZNIAT	06.80.95.96.66								
001 MAS MONTPLAISANT	PIRESOIT	MONIQUE	Agent de service intérieur	109 PORTAIT	01240	CERTINES	06.36.35.38.52	04.74.51.60.00							
001 MAS MONTPLAISANT	PLASSE	LAURA	Non Diplômé	11 RUE DES COULONBIERS	01150	ST SYMPHORIEN D'ANSELLE	07.88.00.71.39		07.00	14.30	14.00	20.30	09.00	12.30	17.00
001 MAS MONTPLAISANT	PLUCHON	ADELINE	Educateur spécialisé	54 GRANDE RUE	01160	MEZERIAT	06.45.83.18.71								
001 MAS MONTPLAISANT	POBEL	ZASADHRA	Moniteur éducatif	14 ALLEE DES TRIFELS	01160	MEZERIAT	06.68.72.40.07								
001 MAS MONTPLAISANT	POTIER	MARIEGI	Psychologue	90 BOULEVARD PINEL	01160	MEZERIAT	06.98.95.32.09								
001 MAS MONTPLAISANT	PREMIERUX	GENEVIEVE	Aide-soignant	LOT LE MOULIN	01130	LE PLANTAY	06.22.27.16.83		07.00	14.30	07.00	14.00	14.00	07.15	14.30
001 MAS MONTPLAISANT	RIEUUX	MANON	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	12 PLACE JEAN JACQUES ROUSSEAU	01000	BOURGE EN BRESSE	07.86.61.48.84								
001 MAS MONTPLAISANT	RIVEL BOUQUET	VANESSA	A.M.P. pour adultes	133 B ALLEE DES BICHES	01330	POLLIGNY	06.75.32.37.37		07.00	14.30	07.00	14.30	07.00	07.00	14.30
001 MAS MONTPLAISANT	ROSAL CANAS	EVA	Aide médico-psychologique	49 ALLEE DES PETITES MOUILLES	01330	BUELLAS	06.89.96.53.54		07.00	14.30	14.00	20.30	14.00	07.30	14.30
001 MAS MONTPLAISANT	ROUILLY	BERNARD	Agent de service intérieur	17 LOT	01240	LENT	06.72.26.97.52								
001 MAS MONTPLAISANT	ROZIER	LOU ANNE	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	49 ALLEE DES TOURTERELLES	01960	SAINT ANDRIE SUR VIEUX JONC									
001 MAS MONTPLAISANT	SAUNIER	MIREVA	Aide-soignant	8 IMPASSE DE LA VIERGE	01440	SAINT ETIENNE SUR CHALANÇON	06.52.13.13.58		07.00	14.30	14.00	21.30	14.00	21.30	21.30
001 MAS MONTPLAISANT	PAUREL	SVLVT	Aide-soignant	57 RUE ANTOINE DE ST EXUPERY	01000	ST DYONS LES BOURG	06.89.23.47.95	09.50.14.14.14							
001 MAS MONTPLAISANT	PAUREL	LAURENCE	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	121 ROUTE DES GLETAGNES	01400	CHAMOZ CHATENAY	06.50.90.59.07		07.00	14.30	07.00	14.30	14.00	14.00	20.30
001 MAS MONTPLAISANT	TING	VALERIE	Non Diplômé	9 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	01960	SERVAS	06.01.47.42.03		17.00	07.00	14.00	21.30	14.00	14.00	20.30
001 MAS MONTPLAISANT	ULRICH	EMMANUEL	Educateur spécialisé	4 PASSAGE LOUISE MICHEL	01000	BOURGE EN BRESSE			14.00	14.00	14.00	21.30	14.00	14.00	20.30
001 MAS MONTPLAISANT	URRIZU	VALERIE	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	4 LOTISSEMENT CASTEL PIERANNE	01120	MONTLUEL	06.61.59.81.77		07.00	14.30	07.00	14.30	14.00	14.00	21.30
001 MAS MONTPLAISANT	VANDENBERGUE	MARGAUX	A.M.P. pour adultes	11 IMPASSE DU BIEF	01290	LAUZ	06.99.43.27.18		07.30	17.00	14.00	20.30	14.00	14.00	21.30
001 MAS MONTPLAISANT	ZANEL	EVEL	Psychomotricien	3 RUE PRINCIPALE DE LA TRINTE DITASSIGNY	01000	BOURG EN BRESSE	06.61.05.74.08								
001 MAS MONTPLAISANT	VERSCHUERER	CHLOE	Aide-soignant	987 ROUTE DE GEVREUX	01320	CHATELON LA PALLU	06.85.77.12.90		14.00	20.00	07.00	14.30	14.00	14.00	20.30
001 MAS MONTPLAISANT	WERNERT	PATRICIA	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	14 CLOS MATHIEU	01140	FOSSAT	06.18.20.72.47								
001 MAS MONTPLAISANT	WIZZINI	LAETITIA	Agent de service intérieur	LES ORFÈVRES	01240	SAINTE MARIE DE VARAX	07.81.61.93.45								
001 MAS MONTPLAISANT	LEYGONIE	Edith	Infirmier	544 AV RAYMOND SARBACH	01400	CHATELON SUR CHALANÇON	06.86.36.68.48		09.00	12.30	08.30	16.00	07.00	07.00	12.30

502 MAS LES MONTAINES	PRESTI	ELODIE	Aide médico-psychologique	100 RUE DU CANAL	DROM	06.85.70.67.08	07.30	14.00	07.30	14.30
502 MAS LES MONTAINES	REDONDO	Léonor	Aide médico-psychologique	Résidence du Parc	BOURG EN BRESSE	06.38.67.13.00	07.00	14.30	07.00	14.30
502 MAS LES MONTAINES	RICHARD-BOLLE	PATRICK	Éducateur spécialisé	30 rue de semailles	SAINTE DENIS LES BOURG	04.74.50.74.95	09.00	16.00	09.00	16.00
502 MAS LES MONTAINES	RIVAT	MARISE	Aide médico-psychologique	56 RUE PRINCIPALE	VAL REVERMONT	04.74.51.30.05	14.00	21.00	07.30	14.00
502 MAS LES MONTAINES	ROU	SOPHIE	Non Diplômé	VILLE SOUS CHARMOUX	COUGNY			07.30	14.30	14.00
502 MAS LES MONTAINES	ROUDRAIT	CLAUDITHIR	Aide-soignant	112 AVENUE DE THEVOUX	SAINTE DENIS LES BOURG	06.47.30.05.62	14.00	21.30	07.00	14.00
502 MAS LES MONTAINES	ROUX	Emmanuelle	Non Diplômé	88, rue de la Fontaine	CERDON					
502 MAS LES MONTAINES	THEVENET	EMMANUELLE	Agent de service Intérieur	53 PLACE DU CHATEAU	MEILLONNAS	04.74.51.48.01	08.00	11.30	08.00	11.30
502 MAS LES MONTAINES	THEVENON	MICHELLE	Non Diplômé	296, chemin de la verchère	BEZIZAT	04.74.42.94.65	14.00	21.00	07.00	14.30
502 MAS LES MONTAINES	THOREAU	XAVIER	Infirmier	329 CHEMIN DE LA GARE	CEZERIAT	06.83.07.04.21	08.00	17.00	07.30	16.30
502 MAS LES MONTAINES	THIRAND	CELINE	Éducateur spécialisé	1167 ROUTE DU PLAN D'EAU	VAL-REVERMONT	06.89.67.65.15	10.00	17.00	09.00	16.00
502 MAS LES MONTAINES	TSARSA	PEGITTY	Agent technique	112 Rue du village	SAINTE DENIS LES BOURG					
502 MAS LES MONTAINES	VACHERESSE	Jurie	Aide-soignant	9, allée des Erables	SAINTE DENIS LES BOURG	06.21.18.82.09	14.00	21.00	07.00	14.30
502 MAS LES MONTAINES	VALET	MATHALIE	Aide médico-psychologique	23 AVENUE DE JASSEBOH	BOURG EN BRESSE	06.47.75.50.88				
502 MAS LES MONTAINES	VALOS	FREDERIC	Aide médico-psychologique	125 RUE DU POTY	MEILLONNAS	06.21.97.12.27	09.00	12.00	09.00	17.00
502 MAS LES MONTAINES	VENIERE	MIRIAM	Agent de service Intérieur	67 CHEMIN DE LA BERLOTTE	MEILLONNAS	04.74.42.32.73	07.00	14.30	14.00	21.30
502 MAS LES MONTAINES	VIRCELI	SABRINA	Agent de service Intérieur	165, route des Erables Champs	CHASTELLES					
502 MAS LES MONTAINES	VITREI	ROBERT	Aide médico-psychologique	LA MAZZONI DU GARDIE	COURTAIGNON	06.87.01.59.22				
502 MAS LES MONTAINES	POUDRY CAPILLO	FERRINE	Agent de service Intérieur	11, Impasse des Primesreaux	BOURCIA	078747785				
502 MAS LES MONTAINES				30 RUE DU CAFE	BOURCIA	04.74.42.34.83				

MAS HAUT BUGEY : Liste du personnel

18 SALARIÉS ESSENTIELS À LA CONTINUITÉ DE SERVICE DU 30/06 AU 2/07/2021 EN CUMULE

Structure du poste	Nom	Prénom	Libellé emploi	Adresse ligne 1	Adresse ligne 2	Adresse ligne 3	Allrresse Code Postal	Adresse Ville	Possible principal	N° de téléphone principal	Mpr 30/06	10/07	V 2/07
505 MAS BELLEVUE	BALFET	NICOLE	Aide médico-psychologique	58 AVENUE DE LA GARE			01100	MARTIGNAT	06.76.48.73.87		13.30	21.30	08.00 14.00
505 MAS BELLEVUE	BARI	ANNA-BELA	Non diplômé	1 RUE PIERRE LOTI			01100	OYONNAX					
505 MAS BELLEVUE	DASLIK	BUSRA	Technicien qualifié	6 IMPASSE DE LA CLEF DU CHAMPS	SENSHAT		01590	OYONNAX	06.61.01.26.23				
505 MAS BELLEVUE	BERGERON	ORIANNE	Ergothérapeute	6 LOTISSEMENT DU VERGER			01100	GEVREISSET					
505 MAS BELLEVUE	BERTRAND	PASCAL	Cadre classe 2 niveau 3	1 IMPASSE DES SAPINS			01100	ARBENT	06.74.00.34.72		08.30	17.30	08.30 17.30
505 MAS BELLEVUE	BONTRIGUES	BERNADETTE	Médecin généraliste	1 RUE DE LA TREY			39260	LES NEYROLLES	06.51.56.63.67		21.15	07.15	
505 MAS BELLEVUE	BENSALEM	Zouina	Aide soignante	5, LES GRANDS CHAMPS			01100	VILLARS-D'HERIA	07.82.12.27.00		08.30	15.30	13.00 20.00
505 MAS BELLEVUE	BOUZERARA	FATMA	Infirmier	207 RUE DES PEUPLIERS			01100	MARTIGNAT			08.00	17.00	13.30 21.30
505 MAS BELLEVUE	BRUGEL	LAURIE	Educateur spécialisé	24 AVENUE D'OYONNAX			01100	BELLIGNAT			13.00	21.00	07.00 17.00
505 MAS BELLEVUE	CARMANTRAND	CHRISTOPHE	Agent technique	CHEZ MME MICHEL ELIANE	50 AVENUE DES MESANGES		01499	ADRIENHALLA CLUSE	06.37.91.10.50				
505 MAS BELLEVUE	DADOUN	SANDY	Psychomotricien	89 RUE GUSTAVE BIFFEL	BAT D APP 1/7		01100	BELLIGNAT	07.85.60.04.68		09.00 13.00	12.00 17.00	09.00 13.00
505 MAS BELLEVUE	DESILE	BRENDA	Cadre classe 2 niveau 2	53 B COURS DE VERDUN			01100	OYONNAX	06.70.73.42.42		08.30	17.30	08.30 17.30
505 MAS BELLEVUE	DONGUY	ANNABELLE	Moniteur éducateur	16 MONTÉE DES FONTAINES			39240	THOIRETTE	06.26.57.54.00		08.00	16.00	13.30 21.30
505 MAS BELLEVUE	GAUQUELIN	LEILA	Cadre classe 2 niveau 3	CORDEUX	50 IMPASSE DES MESANGES		01120	MONTLUEL	06.75.69.77.18		08.30	17.30	08.30 17.30
505 MAS BELLEVUE	HAMON	LISE	Aide-soignant	3 RUE DES ECLUSES			01100	BELLIGNAT			08.00	17.00	08.00 16.00
505 MAS BELLEVUE	LECHEVALIER	SANDRINE	Aide-soignant	249 CHIMIN DE LA RIVIERE			01100	MONTLUEL	06.74.73.58.91				
505 MAS BELLEVUE	MARQUES	MELANIE	Aide-soignant	12 RUE DES BAINS			01100	OYONNAX				21.15	07.15 21.15
505 MAS BELLEVUE	PAYSANT	CYNTHIA	Assistante sociale spécialisée en	34 RUE DES BURGONDES			01100	OYONNAX	06.41.40.30.58				
505 MAS BELLEVUE	PERRODIN	CELINE	Aide-soignant	2 RUE DU MONT CORNET			01130	LES NEYROLLES	09.50.10.86.80				07.00 12.00
505 MAS BELLEVUE	REZZANI	EMILIE	Aide-soignant	49 RUE DU CHATEAU			01590	LAVANCIA EPERCY	06.86.91.34.26		13.30	21.30	13.00 19.00
505 MAS BELLEVUE	SHADES	ILIJU	Infirmier	49 RUE DU QUART D'AMONT			01490	LE BALMAY	06.61.84.75.37		09.00	19.00	09.00 19.00
505 MAS BELLEVUE	TOIK	MATHILDT	Accompagnant éducatif et	35 RUE DE LA FROIDE			01100	OYONNAX	06.08.04.02.52				
505 MAS BELLEVUE	VERPILLAT	MERTEM	Technicien supérieur	5 A IMPASSE DE LONGEMALE			01100	OYONNAX	06.14.10.21.93				
505 MAS BELLEVUE	ZOCOLO	MARIE HELENE	Aide médico-psychologique	51 RUE PAUL GAUGUIN			39170	ST LUPICIN	06.80.66.03.56		07.00	13.00	
505 MAS BELLEVUE	ZOCOLO	ANNIE	Infirmier	23 BOULEVARD DUPUY			01100	OYONNAX	06.95.38.40.03		14.00	19.30	

504 FAMI SOUS LA ROCH	MONTEIRO	CARLOS	Cadre classe 2 niveau 2	3 LOT LA MURAILLE	CHAMPOSSIN	01260	BELMONT-LUTHEZIEU	04.79.87.18.35	08.30	17.30	08.30	17.30	08.30	17.30
504 FAMI SOUS LA ROCH	MORFIN	HEROME	Agent technique	10 rue de Lyon		01510	ARTEMARE	06.70.89.05.88						
504 FAMI SOUS LA ROCH	PARISINI	SABA	Non Diplômé	2 RUE DU MARTINET		01510	ARTEMARE	07.77.50.00.31					07.00	17.30
504 FAMI SOUS LA ROCH	PETIT	SEVERINE	Moniteur éducateur	58 RUE DE LA LOUVATIERE		01300	BELLEY	06.46.14.44.49				20.00	07.30	17.00
504 FAMI SOUS LA ROCH	PREMILLIEU	CHRISTINE	Accompagnant éducatif	1006 ROUTE D HAUTEVILLE	LE CADRAN SOLAIRE	01260	BELMONT LUTHEZIEU	04.79.87.36.81				06.50	06.50	14.00
504 FAMI SOUS LA ROCH	REGARBAZ	ALICIA	Aide-soignant	BAT. 1-1 LOGT 1012	110 RUE DU BOULODROME	01350	CULOZ	06.65.65.19.37				09.00	09.00	17.30
504 FAMI SOUS LA ROCH	REGNIER	CECYLIA	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	171 avenue Antonin Poncelet		01350	CULOZ	06.34.65.33.92	09.00	12.30		06.50	14.00	20.30
504 FAMI SOUS LA ROCH	RETAILLEAU	MATHIEU	Agent de service intérieur	45 avenue Jean FALEONNIER		01350	CULOZ	06.60.60.79.29	10.00	13.00				
504 FAMI SOUS LA ROCH	ROUBINEAU	BRITANY	Aide médico-psychologique	1130 route de BRENS		01300	BELLEY	06.58.71.68.73	10.00	14.00				
504 FAMI SOUS LA ROCH	ROUBINEAU	BERENICE	A.M.P. pour adultes	12 RUE GEORGES GIERED		01300	BELLEY	06.58.82.94.55	07.30	14.30			07.00	14.15
504 FAMI SOUS LA ROCH	SAUVE	GABRIELLE	Non Diplômé	135 B. ROUTE DE BELLEY		01300	CHAZEY-BONS	06.32.33.94.84	07.30	14.30			10.00	12.00
504 FAMI SOUS LA ROCH	SORBA	ANDRE	Infirmier	3 RUE DU VALGRAIS		01510	ARTEMARE	06.22.36.28.69	09.00	13.00			13.00	20.00
504 FAMI SOUS LA ROCH	TAVEL	VERONIQUE	Animateur de 1ere catégorie	CHAMPOSSIN	190 RUE DU BOVAR	01260	BELMONT LUTHEZIEU	04.79.87.35.81				14.00	07.00	14.00
504 FAMI SOUS LA ROCH	THERY	VALERIE	Vendeur de nuit	101 LE COLOMBIER		01510	ARTEMARE	06.60.20.61.01						
504 FAMI SOUS LA ROCH	THILLY	MARIE-PIERRE	Animateur de 1ere catégorie	12 GRANDE RUE	RUE DE SAVOIE	01300	BELLEY	04.57.29.05.04						
504 FAMI SOUS LA ROCH	TIRANI	BEATRICE	A.M.P. pour adultes	11 RUE DU VIEUX BAC		01510	VALSIEU	06.13.59.01.51						
504 FAMI SOUS LA ROCH	WACHELET	MANDY	Ouvrier Qualifié	09 IMPASSE DE LA PALETTE		01300	MARIGNIEU	06.23.81.18.24	09.00	17.00		09.00	15.30	21.10
504 FAMI SOUS LA ROCH	WINTREBERT	ELODIE	Agent de service intérieur	87 RUE DE L'ECOLE		01300	CHESNAY-ROCHFORT	07.87.85.00.01						
504 FAMI SOUS LA ROCH	YACCOUBI	MONA	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	57 rue du Colombier		01260	Champagne-en-Vallromney	06.01.40.99.55	09.00	12.30				
									13.30	16.30				



FAM PRE LA TOUR : Liste du personnel

Structure du poste	Nom	Poste/emploi	Libellé emploi	Adresse ligne 1	Adresse ligne 2	Adresse ligne 3	adresse Code Postal	Adresse Ville	Poste/sal principal	N° de téléphone principal	M.30/06	10/07	V.2/07
003 FAM PRE LA TOUR	ANNIBALE	MARILISA	Aide médicale psychologique	99 ROUTE DE LA GARE	LOTISSEMENT LE PANDORA	01550	01550	POUGNY	06.18.89.52.65	04.50.56.45.72	07.30	13.30	13.30
003 FAM PRE LA TOUR	BEAUFELS	AURELIE	Aide-soignant	279 RUE DE BARTIELLA		01630	01630	SAINTE JEAN DE GONVILLE	07.68.22.71.02		07.30	13.30	20.00
003 FAM PRE LA TOUR	BELLOUNDRADE	SABRIE	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	112 Chemin des Vignes de Choldans		01630	01630	SAINTE JEAN DE GONVILLE	06.64.55.74.05		07.30	13.30	14.30
003 FAM PRE LA TOUR	BELOUZE	LAURIE	Psychomotricien	773 route du Noirmont		01250	01250	LES ROULLES	06.47.76.19.67		07.00	14.00	14.30
003 FAM PRE LA TOUR	BERNIER	MARGALI	Ergothérapeute	125 RUE DE LA COCHERE DE L'EAU		01250	01250	DIVONNE LES BAINS	06.85.78.47.43		08.30	17.30	17.30
003 FAM PRE LA TOUR	BONNEAU	SANDRINE	Cadre classe 2 niveau 3	114 ROUTE DE CUMONT		01200	01200	CONFORT	06.22.69.71.40		08.30	17.30	17.30
003 FAM PRE LA TOUR	BOURRET	Stacy	Animateur de 1ère catégorie	451 ROUTE DE PELLONNEX	Appt ELA	01630	01630	CLARAFOND ARCIEN	06.85.21.78.42		10.00	17.00	17.00
003 FAM PRE LA TOUR	CARTIER	Ileanne	Moniteur éducateur	550 route de Carvenoux		01630	01630	SAINTE-JULIEN EN GENEVOIS	07.62.84.32.48		13.30	20.30	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	CHANGAUD	AUDRY	Moniteur éducateur	7 RUE PAIRIEVE		01630	01630	RELLERARDE	06.24.08.76.59		13.30	20.30	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	CIRIARI	MARINA	Agent de service intérieur	119 RUE DES MARILLLES		01710	01710	THOIRY					
003 FAM PRE LA TOUR	CORPEL	PATRICIA	Agent de service intérieur	106 RUE DE LA CHARRIERE		01630	01630	SAINTE JEAN DE GONVILLE					
003 FAM PRE LA TOUR	CYSIQUE	OLIVIER	Aide-soignant	9 passage du Pelan		01410	01410	CHAMPFROMIER	06.35.23.00.79		13.30	20.30	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	DAG	SULTANE	Aide médico-psychologique	363 HAMEAU DE LA VOLUTE		01130	01130	SAINTE GERMAIN DE JOUX	07.82.26.02.86		07.00	14.00	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	DELAETRE	MAXIME	Animateur de 1ère catégorie	24 rue de Pouilly		01630	01630	SAINTE GENIS-POUILLY	04.85.03.65.18				
003 FAM PRE LA TOUR	DUMAS	MARVALINE	Surveillant de nuit qualifié	181 ROUTE DE LA CENDRIERE		01630	01630	ST JEAN DE GONVILLE	06.78.37.27.83		07.30	13.30	21.30
003 FAM PRE LA TOUR	DURAFOURG	MARGOT	Non Diplômé	53 IMPASSE DE LA CHAPELLE		01410	01410	CHAMPFROMIER	06.02.29.23.95		07.30	13.30	20.30
003 FAM PRE LA TOUR	EZOUA	HOCELYNE	Aide médico-psychologique	RESIDENCE LE PRE JOURNANS	870 RUE DES NULNES	01170	01170	CHAMPFROMIER	06.84.88.14.92		13.30	21.30	20.30
003 FAM PRE LA TOUR	FELIX MENDOZA	Chris	Agent administratif	423 rue Saint-Maurice	1 Edalweis BAT A	01170	01170	GEX	07.77.05.64.25				
003 FAM PRE LA TOUR	GALLE	DOLORES	Surveillant de nuit	38 ROUTE DE POUHAY	BAT 1 - APPARTEMENT 13	01630	01630	PERON	06.76.67.67.88		07.30	21.30	07.30
003 FAM PRE LA TOUR	GIRIER	CATHERINE	Infirmier	7 chemin de Valran		01210	01210	FERNEY VOLTAIRE	06.99.09.06.26		14.30	20.30	20.30
003 FAM PRE LA TOUR	GOIFFON	AGNES	Animateur de 1ère catégorie	99 rue du Champ du pont		01410	01410	CHAMPFROMIER	07.87.87.02.23		09.00	12.30	13.30
003 FAM PRE LA TOUR	GORAND	NADINE	A.M.P. pour adultes	119 IMPASSE BELLEVEU		01410	01410	CHAMPFROMIER	06.47.87.51.39		13.30	20.30	14.30
003 FAM PRE LA TOUR	GOURBET	Gabrielle	Aide-soignant	2 rue de la Pierre		01200	01200	LANCIANS	06.20.37.38.24		13.30	17.00	17.00
003 FAM PRE LA TOUR	GUILBAULT	CECILE	Psychologue	323 RUE DU VILLARD		01710	01710	THOIRY	06.59.04.36.72				
003 FAM PRE LA TOUR	HANISER	RACHELLE	Agent de service intérieur	4 RUE DE BELLEVEU		01550	01550	COLONGES					
003 FAM PRE LA TOUR	HOURIEZ	FLAVIE	Aide médico-psychologique	2 rue de la Filature		01200	01200	BELLEGARDE SUR VALSERIN	06.23.37.02.58		07.30	14.00	21.30
003 FAM PRE LA TOUR	JARIGE	ISABELLE	Animateur de 2ème catégorie	806 RUE DE LA PIERRE		01550	01550	POUGNY	06.75.03.34.21		07.30	13.30	13.30
003 FAM PRE LA TOUR	KOUJEU DRIEUE	AMELIE	Animateur de 2ème catégorie	95 RUE DES BERGES DU LION		01210	01210	ORHEX	06.61.00.58.82				
003 FAM PRE LA TOUR	LALLEMAND	MICHAEL	Aide-soignant	251 avenue de Genève		01220	01220	DIVONNE LES BAINS	06.65.94.55.50		07.30	14.30	14.30
003 FAM PRE LA TOUR	LEFEVRE	CLEMENTINE	Moniteur éducateur	2 RUE DES MARCISSSES		74270	74270	CHENE EN SEMINE	06.32.96.63.84		13.30	20.30	14.30
003 FAM PRE LA TOUR	MAROT	MARINE	Infirmier	20, rue de l'Avenir		01630	01630	COLONGES	06.09.04.14.91		08.30	17.30	17.30
003 FAM PRE LA TOUR	MARTEL	MYRIAM	Technicien supérieur	165 rue de la Citadelle	RUE LOUVAIERE	01630	01630	SAINTE JEAN DE GONVILLE		04.50.56.44.21	08.30	17.30	08.30
003 FAM PRE LA TOUR	MOSNET	PIERRE ANTOINE	Cadre classe 2 niveau 2	5 B RUE DES BIOLLES		01170	01170	CROZET	06.79.04.94.35		07.30	14.30	20.30
003 FAM PRE LA TOUR	MOUSSI POUANI	Natacha	Animateur de 1ère catégorie	allée Roger Vailland		01200	01200	BELLEGARDE SUR VALSERIN	06.73.60.38.45		10.00	17.00	13.30
003 FAM PRE LA TOUR	MEUNIER	Cestelle	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	Résidence l'Intemporel		01200	01200	DIVONNE LES BAINS	06.73.60.38.45		13.30	20.30	20.30
003 FAM PRE LA TOUR	PERARD	DOMINIQUE	Animateur de 1ère catégorie	19 rue Jean Moulin	537 avenue N°B4, Appt 4	01200	01200	DIVONNE LES BAINS	06.73.60.38.45		13.30	20.30	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	PERRET	AMELIE	Aide médico-psychologique	24 rue du Châleat		01550	01550	BELLEGARDE SUR VALSERIN	07.78.07.39.68		07.00	14.00	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	PHILIPPE	ELodie	Agent de service intérieur	15 rue des Iles		01550	01550	COLONGES	07.81.79.68.67		14.00	13.30	20.30
003 FAM PRE LA TOUR	RAVELLI	NINA	Non Diplômé	290 rue de la Fromagerie		01200	01200	ARDOIN	06.81.77.97.38		13.30	21.30	21.30
003 FAM PRE LA TOUR	RIEDO	MADINE	Surveillant de nuit	331 rue de l'église		74910	74910	FRANCIENS	06.43.66.97.50		21.30	07.30	07.30
003 FAM PRE LA TOUR	ROUQUIJA	CHRISTELLE	Aide médico-psychologique	366 ROUTE DES BARAQUES		74270	74270	MINZIERS	06.87.88.73.14		07.30	13.30	13.30
003 FAM PRE LA TOUR	SEIMI	TAREK	Agent technique	1107 rue de Gene		01210	01210	ORHEX	06.46.57.68.86		07.00	14.00	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	SIVIGNOU	CHRISTOPHE	Educateur sportif niveau 4	15 rue des Iles		74910	74910	COLOGNY	06.45.87.67.49		07.00	14.00	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	SPIKOWSKY	REGINE	Surveillant de nuit	80 RUE VICTOR HUGO		01680	01680	ST GENIS POUILLY	07.69.25.25.43		21.30	07.30	07.30
003 FAM PRE LA TOUR	VALBUENA	FLORA	Non Diplômé	130 chemin des Arbalettes		01550	01550	COLONGES	07.69.25.25.43		13.30	20.30	21.30
003 FAM PRE LA TOUR	VOUAILLAT	Emilie	Non Diplômé	8 hameau Le Potreau		01200	01200	ANJOU GENISSIAT			07.30	14.30	14.00
003 FAM PRE LA TOUR	YOUKENG	GRACE	Surveillant de nuit qualifié	12 chemin de Colovrex		01210	01210	FERNEY VOLTAIRE	07.83.49.85.17		21.30	13.30	21.30